AMENDEMENT ORGANIQUE - Compost de fermentescibles alimentaires
Catégorie 5 - NFU 44-051

COMPOST DE FERMENTESCIBLES ALIMENTAIRES 0/10

RACINE
CRÉATEUR DE RESSOURCE

Le compost est l'amendement organique idéal pour améliorer la richesse de vos sols. C'est un excellent reconstituant, source de matière organique. Il contribue à améliorer la structure des sols, à développer l'activité biologique et apporte au sol un taux d'éléments fertilisants (N,P,K) plus important que celui du compost de déchets verts.

L'ajout de compost permet de limiter l'arrosage et d'augmenter la capacité en rétention en eau des sols.

COMPOSITION : Compost issu de la collecte de végétaux triés provenant de l'entretien des parcs et jardins ayant subi un procédé de compostage aérobie en mélange avec des sous-produits animaux (Cat 10p : déchets alimentaires de cuisine et de table).

Utilisable en AGRICULTURE BIOLOGIQUE
*En application du RCE n°2018/848

ASQA
Amendement Sélectionné Qualité Attestée

VALEURS ANALYTIQUES MOYENNES :

(données non contractuelles)

MS*	MO**	pH	Azote total*
53%	35%	5-7	1,1%

Azote organique* non uréique	C/N total	K_2O*	P_2O_5*	CaO*
1%	17	0,7%	0,4%	2,5%

* Valeur en % de masse sur produit brut / Analyse complète sur demande

A NOTER : les analyses de lots sont disponibles sur demande pour un calcul précis de la dose d'emploi (suivant référence du lot sur le ticket de pesée).

PRÉCONISATIONS D'USAGE :

Le compost de RACINE est un amendement organique et non un support de culture. Il doit être mis en oeuvre selon les indications suivantes :

- Utiliser en mélange avec de la terre végétale (enfouissement recommandé)
- Ne pas dépasser la dose prescrite
- Ne pas utiliser pur, ne pas ingérer
- Stocker de préférence le produit à l'abri des intempéries pour une longue durée
- Se laver et se sécher les mains après usage

L'accès des animaux d'élevage aux pâturages et l'utilisation des récoltes comme fourrage sont interdits pendant au moins 21 jours après application.

CONDITIONNEMENT

PRO91 0-10 mm
Vrac (à la tonne)

DENSITÉ MOYENNE : 500 kg/m^3

CRIBLAGE : 80% de la matière sèche passe au tamis de 25 mm.

Norme NFU 44-051

V 12/2025

04.72.97.07.80
contact@racinebyracine.eu
50, rue Ernest Renan
69120 VAULX-EN-VELIN
www.racinebyracine.fr

A propos de
RACINE

Depuis 1999, RACINE recycle et valorise les déchets verts issus de l'entretien des parcs et jardins, et les déchets issus du bois.
Créateur de ressources, RACINE propose de nombreux supports de culture (terreaux, paillages) ainsi qu'une large gamme de fournitures espaces verts.